La vignette pharmaceutique est supprimée à partir d'aujourd'hui 1er juillet 2014. L'information sur les prix et les taux de remboursement est désormais intégralement accessible en ligne sur le portail
www.medicaments.gouv.fr
ou à partir d'une application mobile dédiée : « medicaments.gouv ». Cette mesure modernise, sécurise et simplifie les conditions de distribution des médicaments, tout en améliorant l'information des patients.

Rendue obsolète depuis l'informatisation des feuilles de soins, la vignette pharmaceutique est remplacée sur les boîtes de médicaments par un code intelligent, appelé « Datamatrix », qui permet aux professionnels d'assurer une traçabilité complète des produits, de la production à la distribution en pharmacie.

Les outils d'information en pharmacie sont renforcés :

-
- *le «* ticket Vitale *», imprimé par le pharmacien sur l'original de l'ordonnance, contient les renseignements sur la prescription, mais aussi sur le prix et le taux de prise en charge de chaque médicament remboursable : sa présentation a été standardisée ;*

- *les prix des médicaments non remboursables sont affichés dans les pharmacies ;*
- *les patients peuvent continuer à demander un prix, un devis ou un ticket de caisse au pharmacien ou au préparateur, seuls professionnels habilités à dispenser des médicaments.*

La suppression de la vignette s'accompagne d'une meilleure information des patients :

-

- *En « flashant » avec un « smartphone » le « Datamatrix » apposé sur la boîte d'un médicament, on accède instantanément à une fiche détaillée du médicament concerné sur une application dédiée appelée « medicaments.gouv », comprenant son prix, son taux de remboursement, mais aussi l'ensemble de ses caractéristiques ; l'application « medicaments.gouv » est d'ores et déjà accessible sur Androïd : elle le sera prochainement sur Apple.*
- *L'ensemble de ces informations est par ailleurs accessible à tout internaute dans un espace dédié au sein du site Internet du ministère des Affaires sociales et de la Santé : le portail www.medicaments.gouv.fr .*

Pour Marisol Touraine, cette mesure de modernisation simplifiera le travail des pharmaciens tout en facilitant l'accès à une information complète et fiable sur le prix et le remboursement des médicaments.

Plus d'informations sur www.medicaments.gouv.fr